



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 26053

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Selon plusieurs études, le nombre de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, ou par une autre maladie neurodégénérative, va croître de façon très importante dans les années à venir. Cette forte augmentation exige une adaptation de nos systèmes de dépistage, de soin et d'accueil pour ces personnes. Aussi il lui demande de préciser les mesures prises ou envisagées par le Gouvernement afin de lutter plus efficacement contre cette maladie et contre les autres maladies neurodégénératives.

Texte de la réponse

La démence est un des problèmes majeurs de santé notamment chez les personnes âgées de par sa fréquence et sa gravité. Les démences, et en premier lieu la maladie d'Alzheimer, représentent une charge particulièrement lourde, tant au plan individuel que familial et sur un plan plus général, pour la collectivité du fait du nombre de personnes atteintes et de la nature des troubles qu'elles présentent. Une étude coopérative européenne réunissant les données de onze cohortes représentatives de la population âgée de plus de 65 ans fournit des taux d'incidence et de prévalence par âge qui, appliqués à la population française, permettent d'estimer à 660 000 le nombre actuel de personnes atteintes de démence en France dont environ 430 000 malades d'Alzheimer. Les démences sont avec la maladie de Parkinson, la seule cause de décès chez les plus de 75 ans dont le taux a progressé entre 1990 et 1997. L'identification des premiers symptômes par les médecins généralistes bénéficie de l'apport des résultats de l'étude de l'INSERM portant sur les outils d'évaluation des fonctions cognitives utilisables en pratique de ville. Le développement des consultations mémoire va se poursuivre et sera soutenu par une tarification adaptée dans le cadre de la tarification à l'activité des structures sanitaires. Treize « centres mémoire de ressources et de recherche » ont été labellisés en 2003. En ce qui concerne la formation des professionnels de santé, la réalisation d'outils de formation portant sur la démarche diagnostique, le projet de soins et l'accompagnement des patients et de leurs familles a été confiée au réseau français de la maladie d'Alzheimer. Enfin, afin de développer la recherche, plusieurs projets sont soutenus : un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives, la validation du plan de soins et d'aide dans la maladie d'Alzheimer, conduite par le CHU de Toulouse, l'organisation d'un séminaire de formation à la méthodologie de recherche à l'intention des équipes de cliniciens.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26053

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7604

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1091